



## Formulaire de réservation

Maroc & Senior a l'honneur de vous accueillir au sein de sa résidence sénior en formule pension complète sis Essaouira (Maroc).

Merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous.

### Types de logement :

- Appartement seule
- Appartement en Couple

### Informations occupant(s) :

Occupant	Occupant N°1	Occupant N°2
Civilité		
Nom		
Prénom		
Date de Naissance		
Adresse		
Mail		
Tél		

## Documents à joindre :

- Copie Recto/Verso justificatif d'identité.
- justificatif de pension de retraite (documents justifiant vos ressources financières)
- Acte de caution solidaire (justificatif d'identité, contrat de travail, 3 dernières fiche de paie).

**La réservation ne sera effective qu'à réception du règlement des arrhes (2 mois de loyers d'avance et un mois de caution) soit :**

- 5'400 € pour une personne seule
- 8'100 € pour un couple.

## CONDITIONS DE LOCATION :

- Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée sans l'autorisation écrite du bailleur.
- A défaut de message du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible pour attribution à une autre personne 1 mois après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location et les arrhes versé reste acquis au bailleur (sauf cas de force majeure).
- Une caution de 1'800 € Euros sera versé par le locataire. Celui-ci lui sera restitué en fin de séjour après inventaire et constatation de la conformité de ce dernier à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.
- 2 mois de loyers d'avance seront aussi exigés afin de garantir la réservation.
- Le(s) locataire(s) s'engage à respecter le règlement Intérieur de la Résidence.
- Il(s) devra contracter une assurance habitation.
- Le(s) locataire(s) déclare qu'il a toute capacité pour agir et qu'il est autonome, que son état civil est bien celui indiqué ci-dessus et que son adresse est bien exacte.

- En cas de litige entre les parties, les Tribunaux de la province d'Essaouira seront seuls compétents.
- Le contrat de location entre les deux parties sera signé au moins un mois avant la date effective d'entrée dans les lieux.

## Site web QR Code

